

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 06/10/2021  
ID Télétransmission : 033-213300635-20211005-119872-DE-1-1

**Séance du mardi 5 octobre  
2021  
D-2021/348**

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Aujourd'hui 5 octobre 2021, à 14h05,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Monsieur Stéphane PFEIFFER présent à partir de 16h40, Monsieur Marik FETOUH présent à partir de 15h20 Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 16h00, Monsieur Stéphane GOMOT présent jusqu'à de 17h17, Monsieur Aziz SKALLI présent jusqu'à 18h50.

### **Excusés :**

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Charlee DA TOS, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Catherine FABRE,

## ***Affirmation de l'ancrage européen de la ville de Bordeaux : candidature au Label Ville Européenne et contribution à la Conférence sur l'Avenir de l'Europe - autorisation - décision***

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux a une vocation européenne affirmée : à la fois historique – par ses liens privilégiés avec la péninsule ibérique et les îles britanniques notamment – et actuelle – par ses partenariats européens et jumelages, sa participation au réseau Eurocities, ses liens économiques et les milliers d'étudiants et chercheurs européens qu'elle accueille chaque année, vocation reconnue par l'implantation à Bordeaux de l'agence Erasmus Plus France.

La délibération présentée aujourd'hui a pour objectif de prolonger et de renforcer la vocation et l'ancrage européens de Bordeaux par une stratégie européenne nouvelle pour la Ville, dont cette délibération constitue la première étape, en s'engageant activement pour la mise en œuvre des actions préconisées par le Label Ville Européenne, ainsi qu'en contribuant à la « Conférence sur l'Avenir de l'Europe » tout au long des derniers mois de l'année 2021.

**Le Label Ville Européenne (voir présentation en annexe)** a été créé en janvier 2020 pour les 35 000 communes de France, à l'initiative des associations Jeunes Européens - France, le Mouvement Européen - France et l'Union des Fédéralistes Européens – France. Plus de 87 communes dont Paris, Strasbourg, Lille, Rouen ou Nantes sont aujourd'hui labellisées, ce qui leur permet de bénéficier d'une véritable dynamique de réseau, avec la mise à disposition de l'expertise des membres bénévoles des associations porteuses du Label, d'une plus grande visibilité sur leurs actions européennes et d'un séminaire national annuel pour le partage de bonnes pratiques.

Dans le but de « *promouvoir la démocratie européenne et de faire vivre l'esprit européen* » ce Label propose aux communes 4 grands domaines d'action (pédagogie, coopération, citoyenneté et culture) qui se déclinent en 5 niveaux d'objectifs. Chaque année, au mois de décembre, un comité de suivi des associations du projet évalue le degré d'avancement des communes participantes et leurs attribuent un niveau en fonction de leurs réalisations.

En s'engageant sur les actions du Label Ville Européenne, la Ville de Bordeaux montrera sa détermination pour instaurer une nouvelle approche locale sur l'Europe, plus active et plus participative, qui doit être particulièrement tournée vers les jeunes de notre territoire :

- Premièrement, en décloisonnant la promotion de la citoyenneté européenne des espaces trop souvent réservés aux experts et aux connaisseurs.
- Deuxièmement, à l'heure de la montée en puissance des options politiques prônant l'« *illibéralisme* » en Europe et partout dans le monde, en faisant preuve d'exemplarité par la défense de nos valeurs communes et la mise en œuvre de politiques publiques qui répondent aux priorités de l'UE. Les transitions écologique, énergétique et numérique, la lutte contre toutes les discriminations, les transformations sociales et démocratiques, constituent une feuille de route commune que les villes sont en mesure d'impulser au plus près des citoyennes et citoyens.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux entend saisir l'opportunité de **la Conférence sur l'Avenir de l'Europe (voir présentation en annexe)** pour donner une impulsion renouvelée à l'ambition

européenne de notre territoire et se situer à l'avant-garde de la construction d'une Europe des citoyens.

Deux initiatives sont ainsi proposées pour faire participer, associer et engager nos citoyens à cette réflexion sur l'avenir de l'Europe et affirmer que cet avenir doit être construit avec eux.

1/ Au mois d'octobre seront organisées en partenariat avec l'association Eurofeel les Rencontres européennes de Bordeaux, axées autour de trois journées de débat thématiques sur les enjeux clés de l'UE et ouvertes à tous les citoyens de la Métropole : les 11, 12 et 13 octobre seront respectivement consacrés à la Citoyenneté et l'éducation, l'Urgence climatique et la transition énergétique puis à l'Economie et le numérique. Chaque journée sera divisée en trois temps de débats :

- Rencontres jeunesse : adressées à des collégiens, lycéens et étudiants de la Métropole, qui débattront et proposeront sur une des trois thématiques, accompagnés d'un expert et/ou d'un élu local ;
- Conversations citoyennes : pour un public plus âgé, connaisseur ou non des questions européennes ;
- Conférences de clôture : pour revenir sur les questions soulevées et les propositions découlant des débats de la journée thématique. Prévues pour un grand public et avec des intervenants variés, experts dans leur discipline et de renommée locale, nationale et/ou internationale.

Ces journées seront accompagnées d'un « village associatif » composé des associations agissant pour l'Europe sur notre territoire, permettant ainsi aux citoyennes et citoyens bordelais et métropolitains de découvrir leurs actions pour la valorisation des projets européens et de l'UE en général.

2/ Parallèlement, au mois de novembre, la Ville de Bordeaux sera, avec sa ville jumelle Munich, actrice d'un dialogue citoyen franco-allemand innovant, multilingue et 100% numérique, qui s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets proposé en mai 2021 par le Comité des Régions en partenariat avec la Fondation Bertelsmann.

Cette initiative, innovante et participative, a vocation à réaffirmer l'importance de la relation franco-allemande comme socle de l'Europe, tout en engageant une phase nouvelle pour nos jumelages. Ces derniers, dans le cadre d'une politique internationale repensée, doivent voir leur contenu réajusté en fonction des enjeux auxquels nos villes associées peuvent faire face ensemble, non seulement pour faire vivre nos liens culturels ou économiques, mais également pour engager les transitions économique, écologique et sociale et faire vivre la démocratie et la participation citoyenne.

Ce dialogue citoyen franco-allemand prendra la forme d'un panel citoyen, composé d'une cinquantaine de Bordelais et Munichois et sera amené à se questionner sur les effets leviers des jumelages et des coopérations entre villes pour renforcer la cohésion européenne. A ce stade, trois sous-thèmes ont été définis afin de faciliter les discussions en sous-groupes :

1. Coopération renforcée sur des sujets communs aux villes de Bordeaux et Munich. Par exemple, le logement, la mobilité durable ou l'économie circulaire.
2. L'engagement citoyen : comment parvenir une plus forte implication des citoyens dans les coopérations entre villes.
3. Citoyenneté européenne : comment décliner concrètement les droits et obligations de la citoyenneté européenne dans le quotidien local.

Toutes les idées, propositions et contributions issues de ces deux initiatives (Rencontres européennes et dialogue franco-allemand) seront déposées sur la plateforme numérique de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe (<https://futureu.europa.eu>), afin qu'elles soient intégrées

dans le rapport final des recommandations adressées à la coprésidence de la Conférence (Commission européenne, Parlement européen et Conseil de l'UE). Au printemps 2022, les trois institutions prendront acte de toutes les conclusions finales pour leur donner suite selon leurs domaines de compétence respectifs et dans le respect des Traités

européens.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le Maire à :

- A signer la Charte d'engagement du Label Ville Européenne.
- A mettre en œuvre les actions nécessaires à la tenue des trois journées européennes du 11 au 13 octobre 2021 et d'un panel citoyen Bordeaux – Munich le 18 novembre 2021.

## **ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 5 octobre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Céline PAPIN**



## Qu'est-ce que la Conférence sur l'avenir de l'Europe ?

La conférence sur l'avenir de l'Europe offre aux citoyens européens une occasion unique, arrivant à point nommé, de débattre des priorités de l'Europe et des défis auxquels elle est confrontée. D'où que vous veniez et quelle que soit l'activité que vous exercez, elle constitue l'enceinte au sein de laquelle vous pourrez réfléchir à l'avenir que vous souhaitez pour l'Union européenne.

Le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne se sont engagés à écouter les Européens et à donner suite, dans les limites de leurs sphères de compétences, aux recommandations formulées.

D'ici le printemps 2022, la conférence devrait parvenir à des conclusions et fournir des orientations concernant l'avenir de l'Europe.

### Qui peut participer ?

Les citoyens européens, issus de tous les horizons et des quatre coins de l'Union, les jeunes jouant un rôle central pour ce qui est de façonner l'avenir du projet européen.

Les autorités européennes, nationales, régionales et locales, ainsi que la société civile et d'autres organisations qui souhaitent organiser des événements et proposer des idées.

Tous les participants devront respecter les valeurs établies dans notre charte des principes.

### Quels sont les éléments qui composent la conférence ?

- Une **plateforme numérique multilingue** : il s'agira du lieu où les citoyens pourront partager leurs idées et envoyer des contributions en ligne. Celles-ci seront recueillies, analysées, suivies et publiées tout au long de la conférence.
- Des **événements décentralisés** : des événements en ligne, physiques\* et hybrides organisés par des citoyens et des organisations, ainsi que par des autorités nationales, régionales et locales, dans toute l'Europe.
- Des **panels de citoyens européens** : ils débattront de différents thèmes et présenteront leurs propositions. Ils seront représentatifs de la population européenne pour ce qui est de l'origine géographique, du sexe, de l'âge, du milieu socio-économique et/ou du niveau d'éducation.
- Des **séances plénières** : elles permettront de veiller à ce que les recommandations formulées par les panels de citoyens nationaux et européens, regroupées par thèmes, fassent l'objet d'un débat dont l'issue n'est pas déterminée à l'avance et dont le champ d'application n'est pas limité à des domaines d'action prédéfinis. L'assemblée plénière de la conférence sera composée de représentants du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne, ainsi que de représentants de tous les parlements nationaux, sur un pied d'égalité, et de citoyens. Le Comité des régions et le Comité économique et social, les partenaires sociaux et la société civile seront également représentés. Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sera associé lorsqu'il sera question du rôle international de l'UE. Des représentants des principales parties prenantes pourront être invités. Le conseil exécutif établira et publiera les conclusions de l'assemblée plénière de la conférence.

## Quel est le rôle de cette plateforme numérique ?

La plateforme numérique est l'élément central de la conférence : elle vous offre le moyen de participer à la conférence et de vous exprimer dans cette enceinte. Vous pourrez y partager vos réflexions sur l'Europe et les changements qui doivent intervenir, voir ce que les autres ont à dire, repérer des événements se déroulant près de chez vous, organiser votre propre événement et suivre le déroulement et les résultats de la conférence.

## Comment pouvez-vous vous faire entendre ?

Il vous suffit de choisir parmi le large éventail de thèmes proposés et de faire part de votre avis à la conférence. Vos idées seront recueillies, analysées, suivies et publiées sur la plateforme, tout au long de la conférence. Elles viendront ensuite alimenter les discussions menées au sein des panels de citoyens européens et des séances plénières. Un mécanisme de retour d'informations permettra de faire en sorte que les idées exprimées au cours de la conférence aboutissent à des recommandations concrètes en vue d'une action de l'UE. Les résultats finaux de la conférence seront présentés dans un rapport qui sera adressé à la présidence conjointe. Les trois institutions examineront rapidement comment donner suite efficacement à ce rapport, chacune dans les limites de sa propre sphère de compétences et conformément aux traités.

## Qui dirige la conférence ?

La conférence est placée sous l'autorité des trois institutions, représentées par les présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne, agissant en qualité de **présidence conjointe**.

La présidence conjointe est assistée par un **conseil exécutif**, coprésidé par les trois institutions (M. Guy Verhofstadt, député au Parlement européen, Mme Ana Paula Zacarias, secrétaire d'État aux affaires européennes pour la présidence portugaise du Conseil, et Mme Dubravka Šuica, vice-présidente de la Commission européenne chargée de la démocratie et de la démographie). Le conseil exécutif fait régulièrement rapport à la présidence conjointe. Il est chargé de prendre des décisions par consensus en ce qui concerne les travaux de la conférence, ses processus et ses événements, de superviser la conférence au fur et à mesure de son déroulement et de préparer les réunions de l'assemblée plénière de la conférence, y compris les contributions des citoyens et leur suivi.

## Comment participer ?

Vous pouvez :

- **Partager vos propres idées** – vous avez une idée que vous êtes prêt(e) à partager ? C'est très simple : découvrez comment faire ci-dessous.
- **Débattre** – vous pouvez voir les idées soumises par d'autres personnes, traduites dans votre propre langue, pour chaque thème. Vous pouvez également manifester votre soutien ou participer à la discussion dans les commentaires.
- **Participer à un événement** – des événements sont organisés dans toute l'Europe, en ligne et en présentiel. Vous pouvez chercher un événement près de chez vous et commencer à travailler collectivement sur des idées.
- **Organiser un événement** – vous trouverez des informations sur la manière d'organiser un événement dans votre localité, ou en ligne ici.

## **Panels de citoyens européens**

Il y aura quatre panels de citoyens européens, composés de 200 citoyens chacun et comprenant chacun au moins une citoyenne et un citoyen par État membre. Les citoyens seront choisis de manière aléatoire pour veiller à ce qu'ils soient représentatifs de la diversité de l'UE, en termes d'origine géographique, de sexe, d'âge, de milieu socio-économique et de niveau d'éducation. Les jeunes de 16 à 25 ans constitueront un tiers de chaque panel.

Outre le temps nécessaire à la préparation, au partage d'informations et aux retours d'information, ces panels se réunissent au cours de sessions délibératives, en différents lieux, et se consacrent à des thèmes spécifiques :

- Valeurs et droits, État de droit, sécurité ;
- Changement climatique et environnement/Santé ;
- Une économie plus forte, justice sociale et emploi/Éducation, culture, jeunesse et sport/Transformation numérique ; et
- L'UE dans le monde/Migration.

Des représentants de chaque panel de citoyens européens, dont au moins un tiers a moins de 25 ans, participent à l'assemblée plénière, présentent les résultats de leurs discussions et en débattent avec les autres participants. Les panels prennent en compte les contributions recueillies dans le cadre de la conférence via la plateforme numérique, contribuant à l'assemblée plénière de la conférence en formulant une série de recommandations dont l'Union devra assurer le suivi.

Avant cela, également dans le cadre de la conférence, un événement à l'intention des citoyens européens sera organisé le 17 juin 2021 à Lisbonne (Portugal) et retransmis en ligne. Il regroupera 27 représentants des panels de citoyens nationaux ou des événements organisés au niveau national (un par État membre), ainsi que le président du Forum européen de la jeunesse et un certain nombre de citoyens déjà sélectionnés pour les panels de citoyens européens. Cet événement, également organisé en configuration hybride, donnera aux participants l'occasion de débattre avec les trois coprésidents de leurs attentes liées à la conférence. Ces participants assisteront également à la séance plénière inaugurale à Strasbourg.

## **Assemblée plénière de la conférence**

La plénière de la Conférence comprendra 108 eurodéputés, 54 membres du Conseil (deux par État membre), trois membres de la Commission européenne, et 108 représentants de parlements nationaux sur un pied d'égalité, ainsi que des citoyens. Par ailleurs, ils seront rejoints par 108 citoyens afin de débattre des idées des citoyens issues des panels de citoyens et de la plateforme numérique multilingue : 80 représentants des panels de citoyens européens (dont au moins un tiers aura moins de 25 ans) et 27 représentants (un par État membre) des panels nationaux de citoyens ou des événements de la Conférence, ainsi que le Président du Forum européen de la jeunesse.

Participeront également 18 représentants du Comité des régions, 18 représentants du Comité économique et social européen ainsi que huit représentants des partenaires sociaux et huit représentants de la société civile. Le Haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sera invité lorsque le rôle international de l'UE sera discuté. Des

représentants de parties prenantes clés pourront également être invités. La plénière de la Conférence sera équilibrée en termes de genre.

Leurs échanges seront structurés de manière thématique autour des recommandations issues des panels de citoyens et des contributions rassemblées sur la plateforme numérique multilingue. La plateforme est le seul espace où les contributions de tous les événements liés à la Conférence seront rassemblées, analysées et publiées. En temps voulu, la plénière soumettra ses propositions au comité exécutif, qui rédigera un rapport en pleine collaboration et en toute transparence avec la plénière - rapport qui sera publié sur la plateforme numérique multilingue.

### **Quels seront les résultats de la Conférence ?**

Les conclusions finales de la Conférence seront présentées dans un rapport transmis à la présidence conjointe. Les trois institutions examineront rapidement les suites à donner à ce rapport, chacune dans son domaine de compétences et dans le respect des traités.



## Le Label Ville Européenne

### Qu'est-ce que le Label Ville Européenne ?

Le Label Ville européenne a été créé en janvier 2020 par Les Jeunes Européens – France, le Mouvement Européen – France et l'Union des Fédéralistes Européens – France afin de **promouvoir la démocratie européenne et de faire vivre l'esprit européen dans nos villes et nos villages.**

Le Label Ville européenne est un label 100% citoyen et transpartisan qui incite les responsables politiques locaux à se saisir des thématiques européennes et à mettre en place des actions concrètes pour la promotion de la citoyenneté européenne au sein de leur commune.

Les actions qu'il propose, symboliques et pratiques, sont répertoriées selon **4 domaines d'actions prioritaires et se déclinent en 5 niveaux de complexité.** Le Label permet ainsi une évaluation simple de ces actions en faveur de l'Union européenne et donne aux citoyens l'occasion de constater l'engagement européen de leurs élus en un coup d'œil!

### Pourquoi obtenir le Label Ville Européenne ?

En plus d'être identifiée par le Label comme un acteur clé dans la promotion de la démocratie européenne sur les territoires, obtenir le Label Ville européenne permet à votre commune de:



**faire partie d'un réseau de communes motivées** par les questions européennes déjà fort de son succès : 122 candidats de tous bords politiques ont signé la Charte dans 87 communes, dont Arras, Paris, Lille, Strasbourg, Tournefeuille, Chambéry, Rouen, Nantes et bien d'autres !



**bénéficier du conseil des membres bénévoles experts** des associations porteuses du Label et pouvoir compter sur leur réseau pour mettre en œuvre des actions pédagogiques sur l'Union européenne au sein de votre commune



**profiter d'une meilleure visibilité** par le relai des actions innovantes mises en œuvre par la commune sur les réseaux sociaux du Label Ville européenne



**avoir l'occasion de participer à un séminaire national** annuel d'échanges et de partage des bonnes pratiques sur les questions européennes réunissant les élus des communes signataires !



**Label Ville**  
**Européenne**

## Comment obtenir le Label Ville Européenne ?

Le Label Ville européenne a été conçu pour être **accessible au plus grand nombre de communes françaises**, quel que soit leur budget ou leur situation territoriale. Ainsi, toute commune peut obtenir le Label dès lors qu'elle respecte les critères de niveau 1 :

- Placer dans sa mairie un **drapeau européen** à côté du drapeau français
- Identifier par la présence d'un pictogramme formé du drapeau européen **tout projet financé par l'Union européenne** au sein de sa commune
- **Organiser au moins une fois par an un événement** (conférence, exposition, projection, jumelage) ayant pour thème l'Europe ou un pays européen

Les élus des communes signataires s'engagent ensuite à **mettre en place un maximum d'actions** recensées dans le tableau annexée à la Charte d'engagement.

Pour prendre connaissance de la Charte d'engagement, vous pouvez vous rendre directement sur notre site dédié au Label Ville européenne : [www.ville-europeenne.org](http://www.ville-europeenne.org). Une fois signée, il vous suffit de nous l'envoyer par courriel directement à l'adresse [ville-europeenne@jeunes-europeens.org](mailto:ville-europeenne@jeunes-europeens.org), ou par l'intermédiaire de la section locale des Jeunes Européens la plus proche. Après avoir reçu la notification officielle accusant bonne réception de la Charte d'engagement par l'une des associations porteuses du Label, votre commune est officiellement considérée comme appartenant au réseau des villes labellisées.

## Et après ?

La mise en œuvre du Label Ville européenne repose sur **l'engagement des élus de la commune signataire** et sur la collaboration entre ces élus et les membres des sections locales des associations porteuses du Label.

**La commune peut constater sa progression** dans la mise en œuvre du Label grâce à une évaluation annuelle lors de laquelle elle se voit attribuer un niveau, pouvant aller de 1 à 5, en fonction des actions réalisées.



# Label Ville Européenne

## CHARTRE D'ENGAGEMENT : Label Ville européenne

**Maire, je m'engage pour la promotion de l'Europe sur le territoire de  
ma commune !**

Je soussigné(e) .....

Maire de .....

m'inscris dans les objectifs du Label Ville européenne et m'engage a minima  
à :

- ✓ Respecter les critères du niveau 1 du Label Ville européenne.
- ✓ Mettre en œuvre le maximum d'actions recensées dans le Label Ville européenne.
- ✓ Rencontrer, les membres des associations portant le Label Ville européenne.
- ✓ Rendre compte, une fois par an, des actions du Label Ville européenne menées dans ma commune.

Mail du signataire : .....

Contacts importants (cabinet, Adjoint-e, services) :

.....  
.....  
.....  
.....

Date et signature :

## PRÉSENTATION :

Le Label Ville européenne est une action transpartisane menée par plusieurs associations : les Jeunes Européens - France, le Mouvement Européen - France, l'Union des Fédéralistes Européens - France.

Le Label Ville européenne a pour vocation d'évaluer l'engagement européen des 35.000 communes françaises. Il se veut accessible, incitatif et surtout, participatif. C'est pourquoi, l'engagement des villes ne sera pas uniquement évalué par des critères financiers, mais bien par un ensemble d'actions répertoriées dans le tableau ci-dessous.

À ce titre, le Maire s'engage à ce que sa commune intègre le Label Ville européenne. Dès lors, la commune participante se verra attribuer, chaque année au mois de décembre et pour une durée d'un an, un niveau en fonction des actions réalisées.

Le Label Ville européenne repose sur l'engagement des élus à réaliser des actions destinées à placer l'Europe dans le quotidien des citoyens et faire vivre une conscience européenne. Il est donc non contraignant.

Néanmoins, la signature de la Charte du Label Ville européenne oblige le signataire à respecter les critères du niveau 1. Il a donc été conçu pour être accessible au plus grand nombre de communes françaises, quel que soit leur budget ou leur situation territoriale. Toute commune adhérente à la charte du Label Ville européenne doit donc :

- ✓ Placer, dans sa mairie, un drapeau européen à côté du drapeau français
- ✓ Marquer, par la présence d'un pictogramme formé du drapeau européen, tout projet financé par l'UE dans sa commune
- ✓ Organiser, au minimum une fois par an, un évènement (conférence, projection, exposition, jumelage) avec pour thème l'Europe ou un pays européen

Les associations qui portent le Label Ville européenne évalueront, via un comité de suivi du Label Ville européenne, les engagements de la commune et de ses élus.

À titre indicatif, la commune adhérente se verra attribuer, pour une année civile, le niveau pour lequel elle valide au moins 65% des indicateurs et un certain score. Ce score, obtenu par l'addition des actions effectivement réalisées par la commune, valorisera les élus qui s'engagent pour les mesures les plus démonstratives. Ainsi, les points obtenus pour chaque action réalisée seront répartis selon la base suivante : niveau 2 (2 points), niveau 3 (4 points), niveau 4 (10 points), niveau 5 (25 points). La grille d'évaluation indicative est disponible en annexe.

Les associations portant le Label Ville européenne se réservent la possibilité de modifier la présente Charte. Néanmoins, si le document venait à être amendé, les associations membres s'engagent à faire apparaître en toute transparence les modifications au candidat signataire.

## LE LABEL VILLE EUROPÉENNE

Indicateur	Niveau 2 	Niveau 3 	Niveau 4 	Niveau 5 
------------	---	---	--	---

### PÉDAGOGIE

<b>Information</b>	Information sur l'UE disponible dans chaque mairie	Information sur ce que fait l'UE pour la commune disponible en mairie/office du tourisme	Organisation de visite des biens financés par l'UE	Adhésion aux "Maisons de L'Europe" ou ouverture d'un centre d'information "Europe direct"
<b>Langues</b>	Organiser une journée de sensibilisation langue (type "Tire ta langue") dans la moitié des écoles primaires de la commune	Proposer une formation permettant d'apprendre la langue parlée dans la ville jumelée	Mettre en place des assistant.e.s de langue pour faciliter l'apprentissage des langues dès le plus jeune âge	Ouvrir au moins une classe bilingue dans chaque école primaire
<b>Communication</b>	Encourager les villes à promouvoir leurs actions à caractère européen sur leurs réseaux sociaux	Réserver une partie du bulletin municipal à un sujet européen	Mise en avant des projets menés dans la ville, dont une partie au moins est financée par l'UE	Proposer une soirée électorale pour chaque élection nationale d'un État membre
<b>Éducation</b>	Organiser une semaine de la citoyenneté européenne	Organiser des actions de sensibilisation à la citoyenneté européenne et aux cultures d'Europe dans au moins 50% des écoles de la ville, en lien avec les associations.	Financer un créneau « UE » dans les activités relevant du plan mercredi	Avoir une école européenne
<b>Initiation</b>	Proposer des activités en lien avec l'Europe dans les centres socioculturels	Organiser des rencontres inter-générationnelles pour échanger sur la vision de l'Europe	Organiser un débat sur un sujet européen au moins deux fois dans l'année	Organiser une session par mois, hors temps scolaire (pour les enfants de 4 à 10 ans) afin de les

				initier à l'Union européenne
<b>COOPÉRATION</b>				
<b>Politiques européennes et fonds européens</b>	Afficher, par une signalétique, les langues parlées par les agents d'accueil de la ville	Information et sensibilisation aux droits de vote des citoyens européens non français	Indiquer la partie du budget de la ville dédiée aux questions européennes et les bénéfices pour la municipalité et les citoyens	Candidater à des programmes européens (Capitale Verte européenne, Capitale de la culture...)
<b>Jumelage</b>	Présentation annuelle de la ville jumelée	Organiser une rencontre annuelle entre les jeunes issus des villes jumelées	Parrainage de mobilier urbain pour des villes européennes	Organiser des Conseils municipaux communs avec les communes jumelées (physique ou à distance)
<b>Implication des élus</b>	Nomination d'un élu "Europe" au sein du conseil municipal	Valorisation de l'action des représentations européennes des collectivités territoriales	Organisation d'un séminaire de réflexion rassemblant des élus d'au moins 7 pays européens	Implication dans des projets européens (hors politique de cohésion)
<b>Tissu associatif</b>	Organisation de rencontres de coordination par la ville pour mettre en place des actions autour de l'Europe	Soutien de la municipalité aux projets à dimension européenne menés par les acteurs associatifs	Organiser un séminaire de formation sur l'Union européenne	Organiser une foire européenne pour faire se rencontrer les acteurs associatifs engagés sur les thématiques européennes
<b>Intégration politique</b>	Organisation de débats sur la politique de l'Union européenne au niveau local	Prises de positions communes avec d'autres maires, français ou européens, sur des thèmes liés à la démocratie européenne	Participation à au moins un réseau européen (CCRE, ALDA, ...)	Développer un réseau d'élus pour repenser la gouvernance européenne et la répartition des compétences du niveau local au niveau global
<b>Action trans-frontalière</b>	Organiser, avec les villes voisines, un marché commun mettant à	Multiplier les actions avec les villes frontalières dans les régions transfrontalières	Organiser une manifestation sportive rassemblant des équipes formées	Organiser des Conseils municipaux communs avec les communes miroirs

<p><b>*Pour les communes appartenant aux GECT</b></p>	<p>l'honneur les produits locaux</p>		<p>par des villes transfrontalières</p>	
<p><b>CITOYENNETÉ</b></p>				
<p><b>Citoyenneté européenne</b></p>	<p>Organiser une réunion d'accueil (à l'année) à la mairie pour les citoyens européens arrivant dans la commune</p>	<p>Informers les ressortissants européens sur leurs droits : publication des tracts d'information appropriés dans les principales langues des citoyens européens</p>	<p>Faciliter l'insertion des nouveaux arrivants européens dans la ville d'accueil (travail, vie de famille, etc.) via un accompagnement juridique et administratif</p>	<p>Impliquer les récents arrivants européens (jusqu'à N+3) dans l'accueil officiel des nouveaux arrivants par la mairie (ex. leur donner un statut officiel, les transformant en interlocuteurs directs des arrivants)</p>
<p><b>Événementiel</b></p>	<p>Organiser un évènement le 9 mai</p>	<p>Participer à la semaine européenne de la démocratie locale</p>	<p>Rassembler les personnes étrangères en vacances ou qui séjournent dans la ville afin qu'elles puissent rencontrer des citoyens locaux et partager leur regard sur la ville</p>	<p>Organiser une nuit des étudiants internationaux</p>
<p><b>Mobilité</b></p>	<p>Organisation d'un temps d'échange annuel pour connaître les modalités d'un départ à l'étranger : les destinations, les aides possibles, mise en relation avec des personnes déjà parties en voyage</p>	<p>Proposer à tous les élèves du secondaire une réunion d'information sur les échanges possibles dans le cadre des programmes et partenariats européens de mobilité</p>	<p>Recrutement de jeunes du Corps européen de solidarité pour officier dans les établissements communaux (mairie, écoles primaires, crèches, Maison de l'Europe...)</p>	<p>Organisation d'un Prix européen, dont les lauréats (environ 10) gagneraient une bourse de mobilité</p>

## CULTURE

<b>Artistique</b>	Mettre à l'honneur par une campagne de communication des artistes européens dans les lieux dédiés	Diffusion grand public de l'Eurovision	Organiser localement un évènement qui vise à valoriser une région, une tradition ou un courant artistique européens afin de faire vivre la richesse culturelle européenne	Organiser une semaine culturelle mettant en avant un pays européen
<b>Gastronomie</b>	Présentation du plat traditionnel de la ville jumelée	Organiser une semaine de la gastronomie européenne dans les cantines publiques	Organiser une soirée de dégustation de produits d'un pays européen	Organiser un marché culinaire européen
<b>Sport</b>	Diffusion grand public des finales des compétitions sportives européennes	Mise en place d'une Olympiade entre plusieurs écoles (chaque école représentant un pays européen)	Organisation d'une rencontre sportive avec une équipe issue de la ville jumelée	Organiser une compétition sportive rassemblant des équipes venant d'au moins trois pays européens

## ANNEXES

- Grille d'évaluation générale :

Conditions d'obtention	Niveau 2 	Niveau 3 	Niveau 4 	Niveau 5 
<b>Indicateurs : (Sur 16)</b>	10 indicateurs du niveau 2	10 indicateurs du niveau 3 12 indicateurs du niveau 2	10 indicateurs du niveau 4 12 indicateurs du niveau 3 14 indicateurs du niveau 2	10 indicateurs du niveau 5 12 indicateurs du niveau 4 14 indicateurs du niveau 3 16 indicateurs du niveau 2
<b>Score minimum requis :</b>	20 points	60 points	160 points	410 points
<b>Bonus* : (Sur : 656 points)</b>	131 points (20%)	262 (40%)	394 points (60%)	525 points (80%)

\*Score à partir duquel la commune obtient un niveau quel que soit le nombre d'indicateurs réalisés

- Grille d'évaluation pour les communes appartenant à un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) :

Conditions d'obtention	Niveau 2 	Niveau 3 	Niveau 4 	Niveau 5 
<b>Indicateurs : (Sur 17)</b>	11 indicateurs du niveau 2	11 indicateurs du niveau 3 13 indicateurs du niveau 2	11 indicateurs du niveau 4 13 indicateurs du niveau 3 15 indicateurs du niveau 2	11 indicateurs du niveau 5 13 indicateurs du niveau 4 15 indicateurs du niveau 3 17 indicateurs du niveau 2
<b>Score minimum requis :</b>	22 points	66 points	176 points	451 points
<b>Bonus* : (Sur : 697 points)</b>	139 points (20%)	279 (40%)	418 points (60%)	558 points (80%)

\*Score à partir duquel la commune obtient un niveau quel que soit le nombre d'indicateurs réalisé